

Inscriptions ouvertes
du 1^{er} décembre 2025 au 15 février 2026.

“Évènement forestier :
4^{ème} édition du SylvoTrophée”
**Peuplements issus de plantation
du Parc naturel régional du Pilat**



Le SylvoTrophée est un évènement visant à distinguer des forêts gérées de façon à produire du bois de qualité, tout en respectant l'environnement et les usages autres que sylvicoles.

Concours organisé par :

IPAMAC

Parcs naturels
du Massif central



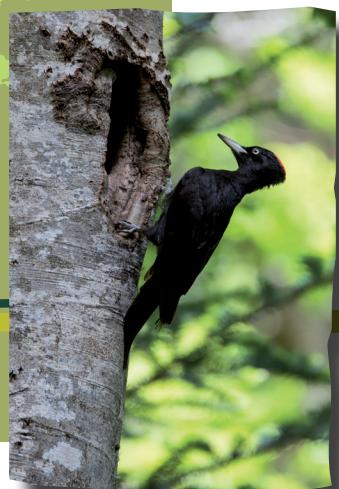
Parc
naturel
régional
du Pilat

SYLVTROPHÉE : UN ÉVÈNEMENT POUR PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS DE NOS TERRITOIRES.

Si la gestion d'une forêt est avant tout le projet d'un propriétaire, elle répond aussi à plusieurs attentes sociétales : produire des bois de qualité, accueillir et préserver la biodiversité, proposer un espace de loisir et de ressourcement accessible à tous, etc. Seule une gestion forestière adaptée permet à la forêt de remplir ses multiples rôles.



Le SylvoTrophée a pour but de mettre en valeur des propriétaires forestiers du territoire qui ont adopté ce type de gestion dite multifonctionnelle. Un jury constitué de forestiers, écologues, usagers et élus sera chargé de visiter les différentes parcelles candidates, en compagnie du propriétaire et/ou de son gestionnaire. Les observations de terrain et les échanges entre jury et candidats permettront ainsi de faire valoir les points forts et les points d'amélioration de chacune des parcelle pour en faire ressortir le lauréat du SylvoTrophée 2026.



Le Sylvotrophée 2026 est organisé dans le cadre d'un programme de valorisation des forêts anciennes des Parcs naturels du Massif central, en partenariat avec l'association Inter Parcs du Massif Central (IPAMAC). Il a pour thématique

Les peuplements issus de plantation

Le thème de cette édition cherche à mettre en valeur la gestion des peuplements issus de plantation (en plein ou en enrichissement), qu'ils soient feuillus, résineux ou mélangés.,.

Les plantations forestières font partie de l'histoire du Parc du Pilat. Qu'elles soient issues de boisement issus du fond forestier national, de reboisement après tempête, incendie, épisode sanitaire (type scolyte) ou réalisées suite à une coupe totale d'un peuplement aux arbres ayant atteint leur diamètre d'exploitabilité.

Cette thématique à donc toute sa place pour cette édition du sylvotrophée



Les peuplements auront à minima 30 ans et des coupes et/ou travaux (taille de formation, cassage, annélation, élagage) auront été réalisés.

Les membres du jury seront notamment attentifs aux éléments suivants :

- Trajectoire prise par le peuplement et objectifs du propriétaire ;
- Cohérence des travaux/coupes réalisées au regard des objectifs ;
- Prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt (économie, biodiversité, société).

L'OPÉRATION EST FINANCIÉE PAR :



agence nationale
de la cohésion
des territoires



CRÉDIT PHOTO :
Parc naturel
régional du Pilat



Comment participer au sylvotrophée

CALENDRIER

- Inscription du **1er décembre 2025 au 15 février 2026**
- Visite des parcelles candidates **les 25 et 26 mars 2026**
- Remise des prix : **juin 2026** (date à définir)

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Concours ouvert à **toute forêt publique ou privée, quel que soit son statut** (propriété personnelle, groupement forestier, ASLG...)
- Parcelforestière **située dans le Parc naturel régional du Pilat**
- Parcelfe d'**au moins 1 ha**
- Parcelfe passée en exploitation au cours des **8 dernières années**

PRIX

- Un sylvotrophée pour le lauréat
- pour tous les participants :
- un panier garni pour tous les participants sélectionnés,

INSCRIPTION

Un dossier de candidature complet, téléchargeable sur le site : <https://www.parc-naturel-pilat.fr/actualités/sylvotrophee> doit être envoyé avant le 15 février 2026 :

par mail à : agibaud@parc-naturel-pilat.fr ou par courrier postal à : **Parc naturel régional du Pilat, 2 rue Benay - 42410 PÉLUSSIN.**

Pour toute information sur l'évènement et pour savoir si votre parcelle est éligible, vous pouvez contacter

Adam GIBAUD, Chargé de mission Forêt
04 74 87 52 01 - agibaud@parc-naturel-pilat.fr